

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le 30 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames BETTON Marie, GODBILLOT Isabelle, PROLA Hasina, BEGNY Morgane, Messieurs BAILLY Franck, DERENDINGER-BLATT Nicolas, FREMEAUX Jean-Jacques, JORGE Dominique, CABOUILLET Dominique, MANCIER Bruno, DELOZANNE Philippe

Secrétaire de séance : Madame Hasina PROLA

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2020
- Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion 2020
- Délibération concernant l'affectation du résultat
- Délibération autorisant les frais de cérémonie
- Délibération concernant le vote des taxes
- Délibération concernant le vote des subventions
- Délibération concernant le vote du Budget Primitif
- Délibération pour dénomination d'une rue au lieu-dit de Prin de la commune de Serzy et Prin
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 26 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 08 décembre 2020.

I – DELIBERATION

N° 07/2021 : Délibération concernant le vote du Compte Administratif 2020

Madame Marie BETTON, Présidente de séance, informe les membres du conseil municipal la situation des comptes au 31 décembre 2020 :

Compte administratif 2020

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses :	116679.37 euros
Total des recettes :	130428.48 euros
Résultat de l'exercice 2020	13749.11 euros
Excédent N-1 reporté	173245.72 euros
Part affectée à l'invest.	57221.51 euros
Résultat cumulé	129773.32 euros

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses :	75398.22 euros
Total des recettes :	76475.97 euros
Résultat de l'exercice 2020	1077.75 euros
Solde d'exécution N-1	- 57221.51 euros

Résultat cumulé déficitaire -56143.76 euros

Soit un solde global 2020 : 73629.56 euros

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote avec 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention le compte administratif de l'exercice 2020.

N° 08/2021 : Délibération concernant le vote du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2020, dressé par le receveur, Madame THIERUS.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal vote avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention le compte de gestion de l'exercice 2020.

N° 09/2021 : Délibération concernant l'affectation du résultat

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 30 mars 2021, le compte administratif, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 14007.11 euros

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global positif de 1077.75 euros

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 42833.00 euros

Décide, sur proposition du maire d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

Report en section d'investissement (ligne 1068 en recette)	56143.76 euros
Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	73629.56 euros

Le conseil municipal vote avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

N° 10/2021 : Délibération autorisant les frais de cérémonie

Le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention :

Autorise Monsieur le Maire à régler les factures concernant les frais de cérémonie (mariage, décès, autres cérémonies officielles) tels que la parution d'annonce dans le journal local direct, l'achat de fleurs ou autres

N° 11/2021 : Délibération concernant le vote des taxes communales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal les taux de l'année 2020 ainsi que les nouvelles bases pour l'année 2021.

Les membres du conseil municipal décident avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention les taux d'imposition 2021 :

Taxe foncière bâti :	38.43 %
Taxe foncière non bâti :	15.37 %

N° 12/2021 : Délibération concernant le vote des subventions 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les subventions pour l'année 2020 :

Amicale des pompiers de Savigny :	200.00euros
-----------------------------------	-------------

Association Serprinoise : 1000.00 euros (répartition : 1000.00 euros pour les fleurs et décorations)
Fondation du Patrimoine : 50.00 euros

Soit un total de subventions de : 1250.00 euros

N° 13/2021 : Délibération concernant le vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 et explique les données suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	
Compte 001-opfi	56144.00
Compte 1641-opfi	3708.00
Compte 21311-ona	3000.00
Compte 21318-ona	10005.00
Compte 2135-ona	5600.00

TOTAL 78457.00 EUROS

Recettes	
Compte 021 :	8358 .00
Compte 10222-opfi	13465.00
Compte 1068-opfi	56144.00
Compte 276351-opfi	490.00

TOTAL 78457.00 EUROS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Chapitre 011 :	86863.00
Chapitre 012 :	37640.00
Chapitre 014 :	45220.00
Chapitre 023 :	8358.00
Chapitre 65 :	12860.00
Chapitre 67	8244.00

TOTAL 199185.00 EUROS

Recettes	
Chapitre 002 :	73629.00
Chapitre 70 :	400.00
Chapitre 73	100072.00
Chapitre 74 :	24193.00
Chapitre 75 :	801.00
Chapitre 76 :	90.00

TOTAL 199185.00 EUROS

CUMUL TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2021 : 281968.00 EUROS

Monsieur le Maire propose de délibérer.

Le conseil municipal vote avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention le Budget Primitif de l'exercice 2021.

N° 14/2021 : Dénomination de 2 rues au lieu-dit de Prin de la commune de Serzy et prin

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La dénomination des rues de la commune sont présentés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue:

- Valide le principal général de dénomination des voies de la commune,
- Valide le nom attribué à la voie communale
- La dénomination de cette rue sera proposée à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour validation définitive
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte les dénominations suivantes:
 - Ruelle de la Clochette
 - Rue Marguerite de Meeûs

II- INFORMATIONS

Travaux rue du Moulin

Monsieur FREMAUX indique qu'il a été mis au courant d'une pétition qui a été rédigée par Madame ROUE pour la réfection rapide de la rue du Moulin.

Monsieur le Maire précise plusieurs faits à savoir :

- La rue du Moulin est une départementale depuis la création de la Minoterie
- Sur le précédent mandat (2008-2014), le département devait rétrocéder à la commune sous condition de réfection de la rue du Moulin
- A la fin de tous les travaux, le département s'était engagé de refaire la rue.
- Les différents services eau, assainissement, enfouissement des réseaux ne se sont pas entendus pour mutualiser les travaux.
- Durant la période des vendanges 2020, la commune s'est opposée à la fermeture de la rue pour effectuer le reste des travaux afin que les vignerons puissent continuer à travailler et ne pas les pénaliser. Par conséquent les travaux se sont effectués durant décembre 2020. Le département devait dans la continuité refaire complètement la rue du Moulin en enrobé.
- En décembre 2020, au vu des travaux non terminés par la DEA (travaux de canalisations), le

département a refait la rue du Moulin en enrobé sur uniquement sur 100 mètres.

Monsieur le Maire tenait à relater l'historique des travaux de la rue du Moulin qui n'incombe aucunement la commune mais qui est du fait de la non mutualisation des services de la CUGR.

Monsieur le Maire comprend la colère des habitants de la rue du Moulin mais il indique qu'il fait son maximum pour que cette rue soit terminée.

A ce jour, Monsieur le Maire demande une réunion entre la commune, le référent de la voirie de la CUGR, le département et le Vice-Président de la voirie de la CUGR.

La commission voirie de la CUGR s'est penché à nouveau sur ce problème ce matin et des priorités ont été émises.

Concernant les autres voiries de la commune,

- Le chemin de la Scierie : un accodrain sera mis pour réunir les 2 ruisseaux et la Coopérative Vinicole s'engage à mettre un regard.
- Rue de la Chapelle : de l'eau sort d'un mur. L'entreprise STPE s'est engagée à régler le problème
- Rue du Moulin : des essais de rejointement seront effectués prochainement par l'entreprise STPE

Horloge de l'église

L'entreprise BODET est venue à nouveau pour reconditionner l'horloge. Cette dernière va sous-traiter le travail par une autre entreprise plus spécialisée dans ce domaine.

Ecole de Faverolles

Il y a eu un conseil d'école où il a été indiqué que :

- Le chauffage re fonctionne (coût des travaux 50 000.00 euros)
- Les portes anti-intrusion ne sont toujours pas effectuées
- Les stores ne fonctionnent toujours pas.

Site internet

Monsieur JORGE indique que le nouveau site internet est en cours.

Biodiversité

Madame BETTON indique qu'une coupe de bois se fera prochainement et sera proposée aux habitants.

Fleurissement

Madame GODBILLOT indique que la commission a travaillé sur les différentes plantations à venir et l'employé communal a travaillé la terre avant plantations.

Alambic

La finalisation de l'alambic est en cours.

Les pigeons

Madame BETTON reverra la CAMDA pour refaire le devis.

III- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin de séance 20h12

M BAILLY Franck

Mme BETTON Marie

Mme BEGNY Morgane

M DERENDINGER-BLATT Nicolas

M FREMAUX Jean-Jacques

Mme GODBILLOT Isabelle

M JORGE Dominique

M MANCIER Bruno

Mme PROLA Hasina

Mr CABOUILLET Dominique

M DELOZANNE Philippe